



Communiqué de presse

115/22

Montreuil, le 9 décembre 2022.

Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale à But non lucratif : **Du courage, du courage !**

L'Etat conditionne honteusement l'octroi d'enveloppes budgétaires pourtant indispensables à des objectifs de négociation sur le périmètre de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale à But non lucratif (BASSMS).

Face à ce chantage inacceptable et depuis septembre 2021, la CGT, FO et SUD, soutenues par la CFDT, ont posé comme préalable à la négociation d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau, la négociation et la signature d'un accord de « 183 € pour tou.te.s ». Il est fort surprenant de lire dans la presse, dans un contexte d'élections professionnelles, que FO s'en étonne, alors que ce syndicat porte ce même préalable depuis le démarrage des échanges sur la CCUE.

Las d'entendre le seul argument de l'organisation patronale AXESS qui consiste à dire que l'Etat n'acceptera jamais de la financer - soumettant au passage les négociations à l'approbation préalable de l'Etat - la CGT a déposé un projet d'accord rédigé lors de la séance du 8 novembre 2022. Après débats et échanges en séance, prises en compte des propositions constructives d'autres organisations syndicales, la CGT a reproposé ce projet modifié pour la séance avortée du 2 décembre, puis celle du 7 décembre.

Les organisations SUD et CFDT ont annoncé qu'elles seraient signataires.

Qu'attend donc AXESS pour débloquer ainsi une situation discriminante qui cristallise l'avenir du secteur ?

La CGT porte une convention collective unique et étendue de haut niveau depuis de très nombreuses années. Ce vaste chantier ne peut se construire sur la base d'une telle injustice d'autant plus que, **les 183 € pour tou.te.s sont un préalable pour une entrée en négociation CCUE de haut niveau.**

La CGT, SUD et la CFDT attendent d'AXESS d'avoir le courage politique de signer cet accord pour le présenter à l'Etat qui devra affronter ses fausses promesses de reconnaissance pour tou.te.s et de « quoi qu'il en coûte ».

La CGT demande à tous les employeurs du secteur associatif de la BASSMS, qui crient avec leurs salarié.e.s à la réparation du SEGUR de la division et au financement pour tou.te.s de cette indemnité, d'avoir le courage de donner mandat à leurs représentant.e.s qui siègent à la table des négociations pour signer cet accord. A défaut, ne tiendraient-ils pas un discours de solidarité qui ne serait que façade ?

Il est plus que temps de passer des mots aux actes en rendant possible la demande d'agrément et d'extension de cet accord. C'est ensuite l'Etat qui devra rendre des comptes et ce, auprès de tout le monde !